



## MAIRIE DE VILLEJUST

### PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2022**

Par convocations individuelles adressées le 3 novembre 2022 aux conseillers municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 7 novembre 2022.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, Mme Isabelle ARMAND, M. Pierre CAMBON, Mme Aurélie ADAM, M. Joseph AFONSO, M. Hugues MASLARD, Mme Marie-Claude ARTHUS-BERTRAND, Mme Manuella SAINTEROSE, M. Thierry ETIENNE, Mme Isabelle FLORY, M. Valéry LAURENT, M. Arnaud CHERON, M. Christian TANAÏS, Mme Virginie CORDIER.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Richard PELISSERO procuration à M. Igor TRICKOVSKI, Mme Emeline LESAGE BORDIER procuration à Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA.

**Absents(es) :** M. Louis BREC, Mme Stéphanie MARTINI.

Secrétaire de Séance : M. Joseph AFONSO

Avant de débiter la séance, Monsieur Le Maire demande aux membres du conseil municipal qu'une minute de silence soit respectée en hommage à Monsieur Bernard ARMAND. Monsieur ARMAND été élu de longue date de la commune, pendant 18 ans et notamment en tant qu'adjoint à l'urbanisme

#### ORDRE DU JOUR

1. Décision modificative n°3.
2. Plan de sobriété énergétique pour la commune de Villejust.
3. Installation d'un relais radiotéléphonie mobile – retour consultation – retour convention.
4. Règlement de mise à disposition d'un logement communal destiné au logement d'urgence.
5. Classe de découverte année 2023 pour les élèves de CM1-CM2.
6. Mise à jour de la modification des statuts de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.
7. Approbation du rapport d'activité 2021 de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.
8. Motion relative aux dysfonctionnements de service de bus sur la commune de Villejust et de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

DEL CM06\_2022\_062–DECISION MODIFICATIVE N°3

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité*

APPROUVE la décision modificative n° 3 au Budget Primitif 2022 telle que proposée par Monsieur le Maire.

Madame Virginie CORDIER est arrivée en séance du conseil municipal au point n°2 à 19h50.

DEL CM06\_2022\_063 – APPROBATION DU PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE POUR LA COMMUNE DE VILLEJUST.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,*

PREND ACTE du plan de sobriété énergétique 2022-2025 pour la commune de Villejust.

DEL CM06\_2022\_064 - INSTALLATION D'UN RELAIS RADIOTELEPHONIE MOBILE – RETOUR CONSULTATION – RETOUR CONVENTION

*Vote du Conseil municipal : 1 Abstention (M.T.ETIENNE) ; 16 votes pour ; 0 vote contre*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré*

AUTORISE BOUYGUES TELECOM d'installer la Station Radioélectrique à ses frais et dans le strict respect des règles de l'art.

AUTORISE CELLNEX à installer ses équipements à ses frais et conclure avec CELLNEX un bail sur la base des éléments annexés.

AUTORISE CELLNEX de remettre les emplacements loués en leur état primitif à la fin du bail.

DEL CM06\_2022\_065 - REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT COMMUNAL DESTINÉ AU LOGEMENT D'URGENCE POUR LES VILLEJUSTIENS.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

APPROUVE la destination de ce logement à l'hébergement d'urgence aux habitants de Villejust.

APPROUVE le montant du loyer ainsi que les conditions de location énoncées ci-dessus,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à la location de ce logement (états des lieux, convention de mise à disposition d'un logement d'urgence, attestation de loyer, etc...)

DEL CM06\_2022\_066 – PARTICIPATION FINANCIERE A LA CLASSE DE DECOUVERTE ANNÉE 2023 POUR LES ÉLÈVES DE CM1-CM2.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

ACCEPTE les propositions susvisées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis correspondant.

DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront prévues aux budgets primitifs 2022 et 2023.

ADOPTE les propositions ci-dessus.

DEL CM06\_2022\_067 - MISE A JOUR DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,*

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay au 1<sup>er</sup> janvier 2023, telle que prévue par délibération n°2022-250 du Conseil communautaire du 28 septembre 2022.

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

DEL CM06\_2022\_068 - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY.

*Le Conseil Municipal,*

PREND ACTE de la communication du rapport d'activités 2021 de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, tel que présenté en séance.

DEL CM06\_2022\_069 - MOTION RELATIVE AUX DYSFONCTIONNEMENTS DU SERVICE DE BUS SUR LE TERRITOIRE DE VILLEJUST ET DE L'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY

*Le Conseil Municipal,*

APPROUVE le texte de la motion relative aux dysfonctionnements du service de bus sur le territoire de Villejust et de l'agglomération Paris-Saclay,

ADRESSE une copie de cette motion à Monsieur Le Président de la RATP Cap IDF et à Madame la Présidente de Ile-de-France Mobilités.

M. le Maire Igor TRICKOVSKI lève la séance à 20h50.

Secrétaire de séance :

Joseph AFONSO



Le Maire :

Igor TRICKOVSKI



